

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Marque commerciale**

Nilfisk Car Combi Cleaner\_125300390

**N° de produit**

125300390

**Numéro d'enregistrement (REACH)**

Sans objet

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produits chimiques pour la vente au détail

**Utilisations déconseillées**

-

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiées apparaît à la rubrique 16

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom et adresse de l'entreprise**

Nilfisk A/S  
Kornmarksvej 1  
Brøndby  
DK-2605  
Tlf.: +45 43 23 40 50

**Personne à contacter****Courriel**

sds.com@nilfisk.com

**Fiche de données de sécurité rédigée le**

04-01-2017

**Version de la fiche de données de sécurité**

1.0

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Le numéro d'urgence pour la Belgique est: (+32) 070 245 245.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Eye Irrit. 2; H319

Une explication totale des phrases H se trouve au rubrique 2.2.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Pictogramme(s) de danger****Mention d'avertissement**

Attention

**Mention(s) de danger**

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

### Conseil(s) de prudence

#### Précautions

#### générales Intervention

#### Stockage Élimination

### Contient

-

### 2.3. Autres dangers

-

### Autre étiquetage

-

### Autre

### COV

-

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101).

Tenir hors de portée des enfants. (P102).

Porter protection des yeux. (P280).

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338).

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337+P313).

-

-

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1/3.2. Substances/ Mélanges

NOM :	2-(2-butoxyethoxy)ethanol
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 112-34-5 N° CER: 203-961-6 N° d'indice: 603-096-00-8
PROPORTION :	5-10%
CLASSIFICATION CLP :	Eye Irrit. 2 H319
NOTE:	L
NOM :	Fedtalkoholethoxylat
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 69011-36-5 N° CER: - N° REACH: 02-2119549526-31-0000
PROPORTION :	5-10%
CLASSIFICATION CLP :	Eye Dam. 1, Acute Tox. 4 H318, H302
NOM :	Esterquat
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 95009-13-5 N° CER: 305-741-6
PROPORTION :	1-3%
CLASSIFICATION CLP :	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2 H315, H319
NOM :	Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 164462-16-2 N° REACH: 01-0000016977-53
PROPORTION :	<1%
CLASSIFICATION CLP :	NA
NOM :	trimethyl-3-[[1-oxo-10-undecenyl)amino]propylammoniummethylsulfat
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 94313-91-4 N° CER: 304-990-8
PROPORTION :	<1%
CLASSIFICATION CLP :	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2 H315, H319
NOM :	Pine,oil
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 94266-48-5 N° CER: 304-455-9
PROPORTION :	<1%
CLASSIFICATION CLP :	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2 H315, H319
NOM :	acide acétique ... %
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 64-19-7 N° CER: 200-580-7 N° d'indice: 607-002-00-6
PROPORTION :	<1%
CLASSIFICATION CLP :	Flam. Liq. 3, Skin Corr. 1A

NOTE:	H226, H314 SL
NOM :	sodium hydroxide
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 1310-73-2 N° CER: 215-185-5 N° d'indice: 011-002-00-6
PROPORTION :	<0.05%
CLASSIFICATION CLP :	Skin Corr. 1A H314

(\*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

S = Produit solvant organique. L = limite européenne d'exposition professionnelle.

#### Autres informations

ATEmix(inhale, vapour) > 20  
ATEmix(inhale, dust/mist) > 20  
ATEmix(inhale, dust/mist) > 20000  
ATEmix(dermal) > 2000  
ATEmix(oral) > 2000  
Eye Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 5,936 - 8,904  
Skin Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 0,2176 - 0,3264  
Detergent:  
5 - 15%: AGENTS DE SURFACE NON IONIQUES  
< 5%: AGENTS DE SURFACE CATIONIQUES, PARFUMS

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité. En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

#### Inhalation

Amenez la personne blessée à l'air frais. Faites en sorte que le blessé reste sous surveillance. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité Appelez une ambulance.

#### Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures salies. Lavez à fond avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

#### Contact visuel

Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 15 minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.

#### Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

#### Brûlure

Sans objet

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de carbone. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'exigences particulières.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets. Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail. Voir la rubrique « Équipements de protection individuelle/ Contrôle d'exposition » pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Température de stockage

Aucune information disponible

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

sodium hydroxide (INRS ED 984, 1985)

Valeur limite d'exposition VME: - ppm | 2 mg/m<sup>3</sup>

#### DNEL / PNEC

Pas d'informations

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

#### Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

#### Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués.

#### Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessous.

### Mesures techniques

Les concentrations de poussières et de gaz dans l'air doivent être maintenues aussi faibles que possible et sous les valeurs limites concernées (voir ci-dessous). Utilisez éventuellement une ventilation par aspiration localisée si la circulation ordinaire de l'air dans le local de travail ne suffit pas. Faites en sorte que les affichages du rinçage des yeux et de la douchette de secours soient bien visibles.

### Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle



### Généralités

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

### Équipements respiratoires

Pas d'exigences particulières.

### Protection de la peau

Utilisez des vêtements de travail spéciaux.

### Protection des mains

Recommandé: Caoutchouc nitrile. Voir les instructions du fabricant.

### Protection des yeux

Utilisez une protection pour le visage. Vous pouvez également utiliser des lunettes de protection étanches sur les côtés.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Jaunâtre
Odeur	Agréable
pH	8
Viscosité (40°C)	Aucune information disponible
Densité (g/cm <sup>3</sup> )	1,01

### Changement d'état

Point de fusion (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible

### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible
Inflammation spontanée (°C)	Aucune information disponible
Limite d'explosivité (Vol %)	Aucune information disponible

### Solubilité

Solubilité dans l'eau	Soluble
n-octanol/coefficient d'eau	Aucune information disponible

### 9.2. Autres informations

Solubilité dans la graisse (g/L)	Aucune information disponible
----------------------------------	-------------------------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunene particulier

#### 10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le section 1.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Substance	Espèce	Test	Voie d'exposition	Valeur
acide acétique ... %	Rat	LC50	Inhalation	16000 ppm/4 h
acide acétique ... %	Lapin	LD50	Dermique	1060 mg/kg
acide acétique ... %	Rat	LD50	Oral	3310 mg/kg
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)...	Rat	LD50	Oral	> 2000 mg/kg
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)...	Rat	LD50	Dermique	> 2000 mg/kg
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)...	Souris	LD50	Oral	> 2000 mg/kg
Esterquat	Rat	LD50	Oral	> 500 - 2000 mg/kg
Fedtalkoholethoxylat	Rat	LD50	Dermique	> 4000 mg/kg
Fedtalkoholethoxylat 2-(2-butoxyethoxy)ethanol	Rat	LD50	Inhalation	5,56 g/kg

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données concernant la substance Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt

Test OECD Guideline 404

Organisme Lapin

Résultat Ikke irriterende

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Données concernant la substance Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt

Test OECD Guideline 471

Résultat negativ

Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Fedtalkoholethoxylat

Aucuns effets nuisibles observés

##### Cancérogénicité

Données concernant la substance Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt

Organisme Rat

Résultat negativ

Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Fedtalkoholethoxylat

Aucuns effets nuisibles observés

##### Toxicité pour la reproduction

Données concernant la substance Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt

Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt

Données concernant la substance Fedtalkoholethoxylat

Aucuns effets nuisibles observés

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible

##### Danger par aspiration

Aucune information disponible

### Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Substance	Espèce	Test	Durée	Valeur
acide acétique ... %				
acide acétique ... %				
trimethyl-3-[(1-oxo-10-undecen...	Poisson	LC50	24 h	251 mg/L
trimethyl-3-[(1-oxo-10-undecen...	Daphnie	IC50	96 h	47 mg/L
trimethyl-3-[(1-oxo-10-undecen...	Poisson	LC50	96 h	> 251 mg/L
trimethyl-3-[(1-oxo-10-undecen...	Daphnie	EC50	48 h	136 mg/L
trimethyl-3-[(1-oxo-10-undecen...	Algues	EC50	72 h	1,3 mg/L
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl...	Poisson	LC50	96 h	> 200 mg/L
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl...	Daphnie	EC50	48 h	> 200 mg/L
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl...	Algues	EC50	72 h	> 200 mg/L
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl...	Poisson	LC50	96 h	10 - 100 mg/L
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl...	Daphnie	EC50	48 h	10 - 100 mg/L
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl...	Algues	EC50	72 h	10 - 100 mg/L
Fedtalkoholethoxylat	Poisson	LC50	96 h	2500 mg/L
Fedtalkoholethoxylat	Daphnie	EC50	48 h	> 1000 mg/L
Fedtalkoholethoxylat				
2-(2-butoxyethoxy)ethanol				
2-(2-butoxyethoxy)ethanol				

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
Fedtalkoholethoxylat	Oui	Pas d'informations	Pas d'informations

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl...	Non	-4	Pas d'informations
Fedtalkoholethoxylat	Non	Pas d'informations	Pas d'informations

### 12.4. Mobilité dans le sol

Alanine, N,N-bis(carboxymethyl...: Log Koc= -3,0892, Calculé à partir de LogPow ().

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune particulière

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

#### Déchets

Catalogue Européen de Déchets (CED)

20 01 29

détergents contenant des substances dangereuses

#### Étiquetage spécifique

-

#### Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 – 14.4

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

**ADR/RID**

14.1. Numéro ONU	-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4. Groupe d'emballage	-
Notes	-
Code de restriction en tunnels	-

**IMDG**

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-
EmS	-
MP**	-
Hazardous constituent	-

**IATA/ICAO**

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

-

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Pas d'informations

(\*) Packing group

(\*\*) Marine pollutant

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit, cf. la directive 94/33/CE du Conseil.

#### Demandes de formation spécifique

-

#### Autre

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### Sources

Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail.  
L'arrêté du 30 juin 2004 modifié par l'arrêté du 9 février 2006, par l'arrêté du 26 octobre 2007 et par celui du 9 mai 2012.  
Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).  
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la section 1

-

#### Autres symboles mentionnés à la rubrique 2

-

#### Autre

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 (SGH) l'évaluation de la classification du mélange est basée sur:

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n°1272/2008 (SGH) Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

#### Homologué par

MH

#### Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)

28-09-2016

#### Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)

28-09-2016